



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00652410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 26 - Opération « Boostez vos commerces » - Signature d'une convention avec l'OCAB

Opération « Boostez vos commerces » Signature d'une convention avec l'OCAB

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	10/06/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer la signature d'une convention avec l'OCAB pour reconduire l'opération « Boostez vos commerces » pour le second semestre 2021.

I. Contexte

La crise du coronavirus qui a engendré durant plusieurs mois la fermeture des commerces (autres que ceux de première nécessité) et le confinement de la population sur cette même période, ont considérablement impacté l'activité locale. Nombre de commerces sont aujourd'hui en difficulté avec une perte de chiffre d'affaires importante, ce qui a justifié une intervention de la Ville et de GBM.

Afin de soutenir la reprise d'activité, une campagne de relance de la consommation et des chiffres d'affaires a été mise en place au niveau local avec l'objectif d'encourager les habitants du territoire à consommer localement, à privilégier les achats chez les commerçants bisontins et grands bisontins, dans un esprit de solidarité, à travers les différentes campagnes « Boostez vos commerces » et « Boostez vos loisirs » dans le courant de l'année 2020 et début 2021.

Une convention avait été passée le 30 novembre 2020 avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon pour mettre en place l'opération « Boostez vos commerces ».

II - Le projet « Boostez vos commerces » pendant le second semestre 2021

Devant la situation économique encore très fragile, la reprise devant faire l'objet d'un accompagnement sous forme d'animations commerciales, il est proposé de reconduire la durée de l'opération boostez, la dotation initialement votée n'étant pas totalement consommée (reliquat d'environ 50 000 €).

Il est proposé qu'une convention entre la Ville de Besançon et l'Office de Commerce et de l'Artisanat soit signée permettant de reconduire l'opération « Boostez vos commerces » jusqu'au 31 décembre 2021.

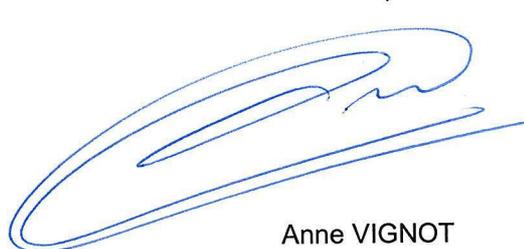
La dépense sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne 011-94-6288-10011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon pour la reconduction de l'opération « Boostez vos commerces » jusqu'au 31 décembre 2021,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.**

Mmes Anne VIGNOT, Frédérique BAEHR, Julie CHETTOUH, Claude VARET et MM. Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

CONVENTION OCAB - VILLE DE BESANCON

GESTION ADMINISTRATIVE DE L'OPERATION « BOOSTEZ VOS COMMERCES »

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire en exercice, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer la présente convention, par délibération du Conseil Municipal de Besançon du 24 juin 2021,

Et

L'office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB), sise 52 Grande rue, représentée par son Président en exercice, M. Jacques MARIOT, autorisé à signer la présente convention par ses statuts.

PREAMBULE

Une convention tripartite a été signée le 30 novembre 2020, suite à délibérations de Grand Besançon Métropole le 9 novembre et de la ville de Besançon le 5 novembre 2020, validant le lancement de l'opération « Boostez vos commerces » pour relancer l'activité commerciale sur le territoire du Grand Besançon.

Avec la reprise de l'activité en mai 2021, une action commerciale à compter du 1^{er} juillet 2021 est proposée pour accompagner la réouverture des commerces et activités.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Afin de redonner du pouvoir d'achat et du chiffre d'affaires aux activités commerciales il est proposé des animations commerciales permettant de gagner des « chèques Booster » pour le second semestre 2021. La précédente campagne en 2020 ayant produit des effets très positifs en termes de retombées pour les commerçants adhérents à l'opération, il est proposé de la poursuivre en 2021.

La présente convention a ainsi pour objet de reconduire l'opération commerciale « Boostez vos commerces », la gestion administrative étant confiée à l'OCAB.

Article 2 : Engagements de la collectivité.

La Ville de Besançon confie à l'OCAB la gestion administrative et financière de cette opération.

Elle s'engage à :

- Financer, après validation des devis présentés par l'OCAB, l'impression des bons cadeaux,
- Rembourser à l'OCAB l'achat des enveloppes de suivi de courrier et leur affranchissement, sur présentation de factures correspondantes,
- Rembourser à l'OCAB, sur présentation d'un état hebdomadaire, les frais que l'OCAB aura engagés pour rembourser les commerçants des chèques qu'ils auront reçus des consommateurs,
- Fournir tous les instruments de communication : notamment nom et visuel de l'opération, prospectus et vitrophanie, pochettes dans lesquelles seront insérés les bons cadeaux,

- Participer à la logistique d'organisation (mise sous plis, démarchage etc.)

Le service commerce de Grand Besançon Métropole sera le correspondant de l'OCAB pour la bonne conduite de cette opération.

Article 3 : Engagements de l'OCAB.

L'OCAB gèrera cette opération en fournissant factures et devis :

- D'impression des bons cadeaux ,
- D'achat des enveloppes de suivi de courrier et leur affranchissement,

De même l'OCAB :

- Présentera à la Ville de Besançon un état hebdomadaire, des frais que l'OCAB aura engagés pour rembourser les commerçants des chèques qu'ils auront reçus des consommateurs,
- Assurera la commercialisation de l'opération et la diffusion des instruments de communication, prospectus et vitrophane,
- Gèrera l'envoi en enveloppes suivi les pochettes dans lesquelles seront insérés les bons cadeaux,
- Fera sienne la logistique liée au fonctionnement et à l'organisation (mise sous plis, démarchage, centralisation des chartes de partenariat, virements bancaires, etc.)
- Fournira un bilan qualitatif de cette opération précisant notamment les lieux d'utilisation de ces bons, l'origine des gagnants, ces bilans pourront être intermédiaires à la demande de l'une ou l'autre des collectivités. ...

Article 4 : Conditions financières

La contribution financière de la ville de Besançon de 6 000€ a fait l'objet d'un versement à l'occasion du lancement de la campagne en 2020, et couvrant l'opération, objet de la présente convention. La présente convention ne donnera donc pas lieu à contribution supplémentaire.

Les frais d'impression des chèques et frais d'envoi sous « enveloppe suivi » seront facturés à la ville de Besançon

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2021.

Fait à Besançon le en 3 exemplaires

Jacques MARIOT

Anne VIGNOT

Président de l'OCAB

Maire de la Ville de Besançon
Présidente de la Communauté Urbaine Grand
Besançon Métropole